



Horizon 3

Bulletin d'information pour les personnes migrantes à Genève

Nouvelle Constitution : pas d'avancée

Après quatre ans de travaux, l'Assemblée constituante a rendu la version finale de la nouvelle Constitution du canton de Genève, un texte soumis au vote le 14 octobre 2012.

Depuis de très nombreuses années, le CCSI lutte pour octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux résident-e-s étrangers-ères. Une première étape avait été franchie en 2005, quand le droit de vote (mais non celui d'éligibilité) a été accordé sur le plan communal. Pour nous, la révision de la constitution était l'occasion rêvée d'étendre ces droits au niveau cantonal. Dans le cadre de la campagne ViVRe (Vivre, voter, représenter) menée avec d'autres associations concernées tout au long des travaux, nous avons donc notamment envoyé à l'Assemblée constituante une pétition en ce sens.

Alors que l'ambition initiale était de rédiger un texte qui soit adapté à la Genève du 21^e siècle, nos espoirs ont été fortement déçus. Au moment où les travaux de l'Assemblée arrivaient à terme, les constituant-e-s ont finalement décidé d'en rester au statu quo, continuant ainsi à exclure du processus démocratique près de 40% des résident-e-s du canton.

C'est pourquoi malgré les quelques points positifs (texte plus clair, mieux rédigé, droits fondamentaux listés de manière plus complète, etc.), le CCSI ne pouvait pas soutenir un texte qui manque à ce point de vision d'avenir. Notre déception quant à l'occasion ainsi manquée est trop grande.

Allocations familiales

Si vous avez des enfants, et que vous êtes sans statut légal, il est possible dans certains cas de toucher les allocations familiales (contribution financière de l'État pour les personnes ayant des enfants à charge).

Pour en bénéficier, les conditions sont les suivantes : **le salaire déclaré doit être au minimum de 580.- par mois** ; pour les personnes provenant de pays non-membres de l'UE/AELE, **les enfants doivent être en Suisse** ; la demande

Ne pas oublier, à faire chaque année

Subside assurance maladie :

Suivant votre revenu, vos enfants ont droit à un subside pour l'assurance maladie. N'oubliez pas de prendre rendez-vous au CCSI **dès décembre** pour renouveler le subside de votre enfant.

Si vous ou/et votre partenaire êtes en possession d'un permis de séjour, il y a eu des changements en 2012. Quand vous téléphonez pour prendre rendez-vous, demandez quels documents vous devez apporter.

Restaurants scolaires :

Selon votre revenu et votre lieu de domicile, vous avez droit à une prise en charge partielle ou complète des repas scolaires de vos enfants. Prenez rendez-vous **dès la rentrée scolaire**.

Pour le **parascolaire**, vous pouvez laisser la feuille verte du parascolaire, complétée et signée, à la réception.

d'allocations familiales doit être faite par votre employeur-euse.

Bon à savoir : les allocations peuvent être versées rétro-activement sur cinq ans. Les permanences École et Petite enfance du CCSI peuvent vous aider dans ces démarches.

Violences conjugales

De nombreuses femmes victimes de violences conjugales ne quittent pas leur mari malgré les violences qu'elles subissent.

Dans les cas où leur permis dépend du mariage, il est d'autant plus difficile de prendre la décision de quitter un conjoint violent en raison de la crainte de perdre l'autorisation de séjour. Il est important de savoir qu'un **permis obtenu par mariage peut être renouvelé même si l'union prend fin**, notamment en cas de violences conjugales. Le CCSI peut vous renseigner sur cette question. Attention, dans le cadre de ces démarches, il est crucial d'avoir des **preuves de ces violences** (certificat médical, attestation d'un centre pour les victimes, etc.).

Quel que soit votre statut, vous ne devez pas hésiter à chercher de l'aide. Si vous êtes victime de violences conjugales, n'hésitez pas à prendre contact avec Solidarité Femmes (46, rue de Montchoisy, 1207 Genève, tél : 022 797 1010) ou avec le Centre LAVI (72, Bd. St-Georges, tél : 022 320 0102). Vous pouvez également en parler dans les permanences du CCSI, qui vous donneront toutes les informations nécessaires.

École primaire: inscriptions

Tout enfant vivant à Genève, quel que soit son statut, a le droit et l'obligation d'aller à l'école. Les enfants nés avant le 01.08.2008 commencent à la rentrée scolaire du 27 août 2012. Les inscriptions se font au CCSI tout au long de l'année.

Pour être accepté à l'école, votre enfant doit avoir une assurance maladie. Pour les enfants sans permis de séjour, le CCSI est mandaté pour faire cette démarche avec le/la responsable légale de l'enfant. Prenez rendez-vous ou présentez-vous directement à la réception avec les pièces d'identités de l'enfant et du/des responsables légaux. Votre passage au CCSI donne le feu vert pour l'entrée à l'école de votre enfant.

Assurance maladie : attention!

Ne signez jamais de documents relatifs à l'assurance maladie de bas et/ou complémentaire avec un-e conseiller-ère en assurances qui vient chez vous! La pression est parfois forte, mais ces démarches peuvent être dangereuses. Contactez-nous avant de signer un quelconque document concernant l'assurance maladie.

Attestations de revenus

Pour le/les parents suivis par la permanence École et suivi social qui ne peuvent pas attester de leur salaire, le CCSI vous fait une attestation de revenus, notamment pour les cliniques dentaires et les cours d'appuis scolaire ARA. Prenez rendez-vous.

Économie domestique

Si vous travaillez dans le secteur de l'économie domestique (ménage, garde d'enfants, assistance à personnes âgées ou malades), **vous avez des droits**, quel que soit votre statut. Il existe en effet un contrat-type de travail dans ce secteur, qui s'applique à toutes les personnes sans distinction. Il prévoit par exemple une durée maximale de travail par semaine (45h pour un plein temps, 8h par jour max.), des jours fériés, un congé maternité, et un salaire minimum (18.60/heure, vacances non comprises).

Pour autant que l'employeur-euse en fasse la demande, les personnes employées dans ce secteur peuvent être **déclarées aux assurances sociales, quel que soit leur statut**. Il est très important de chercher à se faire déclarer, car le fait de cotiser aux assurances sociales ouvre des droits (assurance accidents, allocations familiales, etc.) et offre une protection aux travailleuses. À Genève, Chèque service peut aider votre employeur-euse à faire les démarches nécessaires pour vous déclarer (www.chequeservice.ch).

N'hésitez pas à vous renseigner pour savoir comment défendre vos droits: pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser aux permanences du CCSI, ou directement au syndicat SIT (16, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, tél : 022 818 0300).

Dès l'automne 2012, le CCSI et d'autres organisations vont mener une campagne nationale pour sensibiliser le public aux conditions de vie et de travail des employées du secteur, et pour demander la régularisation des personnes sans statut légal qui vivent et travaillent en Suisse. Des informations plus précises suivront prochainement.

Votre contribution

Depuis le 1er janvier 2012, nous vous demandons une **contribution financière de 50 francs par dossier et par année** (à négocier en cas de difficultés financières).

La décision a été prise par le Comité du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI). En effet, afin de continuer à faire un travail de qualité, nous avons besoin de plus de moyens. Depuis quelque années, le CCSI fait des efforts considérables pour augmenter ses ressources financières. Aujourd'hui nous vous demandons de coopérer également à cet effort.

Si vous avez des questions concernant cette décision, n'hésitez pas à les poser!

Nos horaires

Les heures d'ouverture de l'accueil du CCSI (guichet et téléphone) sont les suivantes:

- lundi: 13.30-16.30
- mardi, mercredi:
08.30-11.30 et 13.30-16.30
- jeudi, vendredi: 08.30-11.30

Si vous avez rendez-vous avec l'une des permanences en-dehors de ces heures, veuillez patienter dans le hall, vers les ascenseurs. Une personne viendra vous chercher.

Attention

Le CCSI n'est pas en mesure d'offrir de l'aide pour trouver un travail ou un logement à Genève.

